

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 001
Portant délégation de signature

à

Monsieur Laurent BARBIERI
Directeur Général des Services

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le code de l'Education,
Vu le code de la commande publique,
Vu le décret n°2010-175 du 23 février 2010 modifié relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur,
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 portant nomination et classement de Monsieur Laurent BARBIERI dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS), de l'Université Aix-Marseille (groupe supérieur), à compter du 1^{er} octobre 2018,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Chapitre I
Scolarité

Article 1

Il est donné délégation de signature à Monsieur Laurent BARBIERI, Directeur Général des Services d'Aix-Marseille Université, à effet de signer toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, **à l'exception de :**

- **la désignation des jurys d'examen,**
- **la signature des diplômes.**

Chapitre II
Gestion de personnel

Article 2

Il est donné délégation de signature à Monsieur Laurent BARBIERI, Directeur Général des Services d'Aix-Marseille Université, à effet de signer toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président de l'Université en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels **à l'exception de :**

- **l'évaluation, l'affectation et des décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs,**
- **la notation, l'affectation et des décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré,**
- **des décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants-chercheurs et enseignants,**
- **des contrats de recrutements des personnels enseignants contractuels (ATER, doctorant contractuel et vacataire).**

Chapitre III

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent BARBIERI, Directeur Général des Services, Monsieur Jean-Philippe POTIER, Directeur Général Adjoint des Services, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 1 et 2.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par l'administratrice provisoire de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente sur le site de l'Université et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 6

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le 14/01/2020

Les délégataires

Laurent BARBIERI

Directeur Général des Services



Jean-Philippe POTIER

Directeur Général Adjoint des Services



Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégué

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

